

En finir avec le chômage et la précarité !



Entre chômage, temps partiel subi, chômeurs invisibles sortis des statistiques, **8 millions de personnes (un quart de la population active) sont victimes d'une insécurité sociale générale.** La précarité de tous les emplois ne cesse de progresser.

Face à cette situation, deux logiques s'affrontent

La première : nourrir le capital. Pour cela transformer le travail, jusqu'à l'ubérisation, pour l'exploiter plus, en baissant la part des salaires et des dépenses sociales ou publique. Cette logique est au cœur de la politique d'Emmanuel Macron. Après la casse du code du travail, la Sécurité sociale et l'assurance chômage sont dans le collimateur des projets du gouvernement.

Pour les communistes, au contraire, le moteur d'une société moderne, c'est de libérer le travail de chacun, de permettre au salarié de se réaliser dans son activité professionnelle, de réaliser un travail de qualité, qui soit reconnu et dont il soit fier. Cela suppose de nouveaux droits pour les travailleurs qui constituent une sécurité d'emploi et de formation pour contribuer au développement de toute la société et de chacun-e.

Agir tout de suite

► **R**endre impossibles les licenciements boursiers, en créant un droit de veto suspensif des plans de licenciements, assorti d'un droit de propositions alternatives et d'un droit de saisine du crédit bancaire par des fonds régionaux faisant levier sur les banques pour financer ces contre-propositions.

► **L**imiter les contrats précaires à 5 % des effectifs dans les grandes entreprises et 10 % dans les PME, et lutter contre les temps partiels subis en garantissant un plancher de 24 heures hebdomadaires.

► **A**broger les ordonnances travail et supprimer les mesures d'extension du travail le dimanche. Sécuriser le contrat de travail pour qu'il définisse obligatoirement les conditions d'emploi (salaire, durée, horaire, lieu de travail...) sans possibilité de modification unilatérale par l'employeur.

Changer de logique

Adopter une loi de sécurisation de l'emploi et de la formation, **c'est le sens de la loi déposée par les député.e.s communistes à l'Assemblée nationale**. Cette loi porte une vision de l'entreprise au service de l'intérêt général : « L'activité économique des entreprises de production de biens ou de services, qu'elles soient privées ou publiques, à but lucratif ou non, a pour finalité le bien-être des producteurs, la sécurité de l'emploi et de la formation, la satisfaction des besoins des citoyens, la préservation de l'environnement. Les choix de gestion des entreprises sont guidés par ces buts qui priment toute autre considération ».

► **P**ermettant à chaque salarié d'alterner périodes d'emploi et de formation choisie, sans perte de revenu ni passage par le chômage

► **R**estaurant la hiérarchie des normes et donnant de nouveaux pouvoirs aux travailleurs sur les choix d'investissement, de gestion et d'organisation du travail

► **E**ngageant la baisse progressive du temps de travail pour aller vers les 32 heures hebdomadaires sans baisse de salaire.

► **B**aisser le coût du capital pour permettre des dépenses des entreprises en salaires, qualifications, embauches, formation, recherche et développement...

► **D**e nouveaux pouvoirs aux travailleurs, notamment par des droits décisionnels des comités d'entreprise.



Devenez l'acteur du nouveau progrès social, faites nous part de vos idées.

Participez aux Etats généraux du progrès social organisés par le PCF et envoyez nous vos contributions et vos propositions sur :

progres-social.pcf.fr

